

9 494 € pour quoi faire ? (2ème)

Mardi 28 octobre, l'ensemble des organisations syndicales était reçu en plénière afin de trouver des solutions pour vous redistribuer cette enveloppe de 9 494 €.

Cette somme, vous le savez, correspond au montant alloué à la PIC dans le cadre de l'accord de juin 2007 améliorant les mesures en faveur des personnels de nuit. Elle est destinée à faciliter et concilier vie personnelle et vie professionnelle.

La CFDT, comme l'ensemble des organisations syndicales considère que la redistribution doit être individuelle et non collective.

Pour la CFDT, s'il est vrai que les salles de repos doivent faire rapidement l'objet d'une réfection, cela est de la responsabilité de la Direction locale et de la DOTC. Il est hors de question de prendre sur cette enveloppe.

Plusieurs propositions avaient été faites par la CFDT et d'autres organisations syndicales :

- Le chèque emploi service universel : la CFDT avait demandé qu'un sondage soit effectué auprès des agents de nuit permettant de connaître le nombre d'agent éventuellement intéressé
- Carte donnant accès aux distributeurs de boissons et de sandwiches : la CFDT a demandé qu'une somme soit versée sur une carte donnant accès aux distributeurs.
- Chèque KDO
- Attribution d'une prime exceptionnelle
- Bons d'essence
- Chèques culture

Malheureusement beaucoup de propositions se heurtent au fait que La Poste ne veut pas avoir de problèmes avec l'URSSAF en versant des primes pouvant être perçues comme du « salaire déguisé ».

La DRH de la DOTC va regarder ce qu'il est possible techniquement de faire suivant l'ordre de priorité établi par les organisations syndicales. A savoir :

1. Versement d'une prime exceptionnelle
2. Si pas possible pour la prime, voir pour une distribution de chèque KDO
3. Si pas possible de verser une prime ou de distribuer des chèques KDO, verser la somme en chèque emplois services universels.

Pour la CFDT : Les conditions d'attributions sont draconiennes. Nous nous heurtons aux règles juridiques à chaque proposition. En espérant que La DOTC trouve des solutions pour les priorités retenues. Les syndicats signataires (CGC, UNSA) auraient dû veiller lors des négociations mais aussi lors des commissions de suivi à ce que tout soit mis en œuvre pour faciliter une répartition individuelle de l'enveloppe.

Nous espérons fortement ne pas en arriver à la dernière solution qui serait de généraliser le chèque emploi service. Car si l'accord a une durée de vie indéterminée, la situation économique nous pousse à penser qu'une enveloppe non dépensée peut, si on n'y prend pas garde, passer facilement à la trappe.

Avec la CFDT, SOYONS

[RESPECTÉS]

Judi 30 octobre 2008

